

BULLETIN D'INSCRIPTION

15KM DU HAVRE dimanche 13 mars 2022



Inscription en ligne
www.oasis15kmduhavre.fr



Choix de l'épreuve 15 km 5 km 5 km marche

Droit d'inscription

15 euros pour le 15km (20 euros le jour de la course)
10 euros pour les 5 km (15 euros le jour de la course)
10 euros pour les 5km de marche

Nom	<input type="text"/>											
Prénom	<input type="text"/>											
Adresse	<input type="text"/>											
Ville	<input type="text"/>											
Code postal	<input type="text"/>			Téléphone	<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>	
Nationalité	<input type="text"/>											
Date Naissance	<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>	
	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		Homme		<input type="checkbox"/>		Femme		<input type="checkbox"/>	
Email	<input type="text"/>											
Numéro de licence FFA	<input type="text"/>											
Club	<input type="text"/>											

Vos données personnelles collectées aujourd'hui servent à votre inscription et à votre classement dans la course ou marche organisées par Oasis 15km du Havre à laquelle vous vous inscrivez.
Les tableaux de classements nominatifs des courses de 15 et 5 km seront publiés sur le site OASIS, dans la presse locale et sur des sites de course à pied.

J'accepte que mon adresse mail soit utilisée par OASIS 15km du Havre pour m'informer de ses prochaines courses et marche.

Catégories minimales

15 km : cadet (né au plus tard le 31/12/2006)
5 km : minime (né au plus tard le 31/12/2008)

Remise des dossards

Le samedi 12 mars de 10h30 à 18h à l'Espace Coty
Le jour de la course à partir de 8h à l'Hôtel de ville.

Bulletin à retourner avant le 10/03/2022 accompagné de règlement par chèque à l'ordre de O.A.S.I.S. et pour les non licenciés FFA, Fournir OBLIGATOIREMENT un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition à **Valérie SENAND, 8 rue Durécu, 76600 LE HAVRE.**

Date et signature

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de MMA SARL MBB ASSURANCE référence A147723611. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux non licenciés de s'assurer personnellement, ils devront obligatoirement présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la compétition datant de moins d'un an (loi Buffet). Aucun certificat médical n'est demandé pour les « 5 Km marche ».